

LANDAISES

AMÉNAGEMENT
RENFORCEMENT DE LA
DIGUE DE TARNOS

QUOI DE NEUF ?
MONT-2-LIVRES
22 ET 23 AOÛT



**PAIEMENTS
INTER-ENTREPRISES
LE RECOUVREMENT
EN SOUPLESSE**

FOCUS LANDES P. 2

PAIEMENTS INTER-ENTREPRISES LE RECOUVREMENT

ALORS QU'EN PÉRIODE DE
CRISE, LES RÈGLEMENTS
INTER-ENTREPRISES JOUENT
UN RÔLE CLÉ POUR ÉVITER
LES DÉFAILLANCES EN
CHAÎNE, CHARLOTTE BICHON
ET ANNE-LAURE LABORDE,
CRÉATRICES DE
LB SUD-OUEST RECOUVREMENT,
À SAINT-PAUL-LÈS-DAX,
JOUENT LA CARTE DE
LA CONFIANCE.

Par Nelly BÉTAILLE

Reports de charges, aides exceptionnelles, prêt garanti par l'État (PGE)... Pendant le confinement, le gouvernement et les collectivités ont multiplié les mesures pour permettre aux entreprises de préserver au maximum leur trésorerie. Une bataille qui se joue aussi sur le front des règlements inter-entreprises, pour éviter les défaillances en série dans une filière ou une zone économique, quand les retards de paiement sont déjà en temps normal à l'origine de 25 % des faillites. « Ces nombreuses aides ont permis aux structures en bonne santé de se mettre entre parenthèses. En revanche, celles qui étaient en difficulté avant la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ont beaucoup plus souffert », observent Charlotte Bichon et Anne-Laure Laborde, à la tête de LB Sud-Ouest Recouvrement à Saint-Paul-lès-Dax, leur structure de recouvrement amiable et judiciaire des impayés créée en 2015. En télétravail, pendant le confinement, elles ont mis l'accent sur le conseil, l'accompagnement de leurs clients dans la multitude des dispositifs, l'orientation vers des prêts garantis par l'État et la saisine de la banque de France pour les situations les plus délicates...

RECOUVREMENT CONSEILS D'EXPERTES

3 RÈGLES À RESPECTER
pour être réactif et garantir
le suivi du dossier de recouvrement
de manière optimale.

1.

Bien identifier son client au départ pour être en mesure de libeller précisément la facture au particulier, à la personne physique, au gérant de la société ou à la société selon le cas.

2.

Faire signer un devis, ou un élément contractualisant la mission, et envoyer la facture rapidement après l'exécution des travaux.

3.

Ne pas tarder à relancer quand le délai de paiement fixé est expiré et réagir rapidement si le paiement n'intervient pas. Ne pas attendre six mois ou un an avant d'identifier le problème. On court toujours le risque que le débiteur soit insolvable, la société radiée...

Attention à la prescription !
En règle générale, cinq ans après la facturation pour un professionnel, et deux ans pour un particulier, il n'y a plus de recours possible.

R-ENTREPRISES EN SOUPLESSE

Les deux associées qui privilégient la solution à l'amiable dans le règlement des impayés, « plus rapide et moins traumatisante pour l'image de l'entreprise », ont adapté leur activité aux circonstances. « Dans un tel contexte d'inquiétude sur la santé, nous nous voyions mal appeler les gens pour leur demander de payer leurs dettes, confient-elles. Nous avons plutôt pris contact spontanément pour demander des nouvelles. Cette période a été l'occasion de développer l'écoute, l'empathie, l'échange, d'entrer plus dans la confiance. Ce type de relation crée plus de confiance, de respect... Et si ce n'est pas forcément le but, il y a un moment où nos interlocuteurs nous placent en priorité dans le règlement de leurs créances. C'est aussi notre marque fabrique, même si bien sûr quand il y a abus, on part sur le judiciaire en partenariat avec avocats et huissiers ». En raison des flux plus que tendus sur les trésoreries des entreprises, la structure a encaissé 50 % des dossiers habituels depuis le début de la crise sanitaire. Elle n'observe pas pour autant une inflation des dossiers à traiter. « Les directeurs financiers des petites structures qui assurent souvent aussi les ressources humaines se sont retrouvés à gérer en priorité les plannings des salariés, les crédits, les encours. Leurs propres impayés sont passés au second plan, observent-elles. On va avoir deux périodes : la rentrée où les entreprises vont mettre à jour leur comptabilité, puis le printemps 2021 où il va falloir commencer à rembourser le PGE... ».

« LA SOLUTION
À L'AMIABLE : PLUS
RAPIDE ET MOINS
TRAUMATISANTE
POUR L'IMAGE
DE L'ENTREPRISE »



CHARLOTTE
BICHON

LB SUD-OUEST RECOUVREMENT RÉSULTATS TURBO EN MODE PIANO

Avec ses services de relance, recouvrement et formation à la prévention et au traitement des impayés, LB Sud-Ouest Recouvrement a conquis en cinq ans de la TPE dans l'automobile, l'éducation, le médical, l'artisanat et le BTP, au grand groupe agroalimentaire. Sa formule de facturation des honoraires uniquement en cas de réussite, sans frais d'ouverture de dossier et aucun engagement a rapidement séduit. L'entreprise a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 44 % dès le deuxième exercice, 42 % le troisième avant de se stabiliser à 15 % les deux dernières années. « Nos clients nous ont testés sur ce service externalisé avec des petits dossiers sur lesquels les honoraires calculés au pourcentage des sommes recouvrées n'étaient pas très élevés, avant de nous confier des dossiers beaucoup plus conséquents », précisent Anne-Laure Laborde et Charlotte Bichon qui se sont rencontrées sur les bancs de l'École nationale de procédure. Leur satisfaction : « Nos clients fidèles ont mis en place des process efficaces. Quand un dossier pose problème, ils envisagent plus rapidement la solution amiable avec un client bien identifié, un devis signé. Si nous sommes amenées à partir sur la voie judiciaire, une décision est obtenue plus facilement ». Et si elles annoncent sans en dire plus de « nouveaux projets avec des gros clients », leur credo : « rester en mode piano et non turbo », le meilleur atout pour fidéliser leurs clients.



ANNE-LAURE
LABORDE



« LA PÉPITE » MAISON D'ENTREPRISES SUR MESURE

Patiemment restaurée pour redonner leur lustre aux parquets, à l'escalier à la cheminée, aménager neuf bureaux de 14 m² à 36 m², relooker la vaste cuisine, créer une salle de réunion et... une salle de bain pour les sportifs, la vaste maison du XIX^e siècle de 360 m², au cœur de Saint-Paul-lès-Dax est devenue « La Pépité », une maison d'entreprises pas comme les autres.

« Nous avons créé notre modèle en fonction de nos besoins », racontent Anne-Laure Laborde et Charlotte Bichon. Quand, après cinq ans passés au sein de l'hôtel d'entreprises Pulseo à Dax, les deux associées de LB Sud-Ouest Recouvrement doivent logiquement laisser la place aux jeunes pousses naissantes et assurer leur développement, elles envisagent d'acquérir leurs propres locaux avec l'agence de communication Be'Com différent et la société d'infogérance Sysnove. Pas très fans des open spaces habituels dans les espaces de travail partagés, ils créent ensemble leur modèle. « Nous aimons la convivialité des pauses café, les échanges de points de vue et de méthodes entre chefs d'entreprise, tout en conservant le calme de nos bureaux autonomes », résument-elles. Investi début mars, juste avant le confinement, le lieu est aujourd'hui également occupé par une mutuelle, un coach en chrononutrition, le siège social française d'une entreprise de commerce de viande porcine espagnole, et un développeur de systèmes informatiques dans le domaine forestier. Si deux bureaux de 18 m² et 22 m² sont encore disponibles pour des activités de services, les partenaires prennent dans l'immédiat le temps de s'installer, avec une philosophie : « préserver aussi les projets personnels ».

